



LISTE DES MEMBRES

FORMATION DES ÉLUS – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S

Madame Mélanie Villeneuve, mairesse

Participation à la formation les 31 janvier et 17 février 2022.

Monsieur Jacques Portelance, conseiller du district 1 – Au pied de la montagne

Participation aux formations les 8 et 31 janvier et le 17 février 2022.

Madame Marie-Christine Moore, conseillère du district 2 – Du Pont-Noir

Participation à la formation les 31 janvier et 17 février 2022.

Monsieur Marc Girard Alleyn, conseiller du district 3 – Les Bosquets

Participation à la formation les 31 janvier et 17 février 2022.

Monsieur Claude Leroux, conseiller du district 4 – Des Pommiers

Participation à la formation les 31 janvier et 17 février 2022.

Monsieur Mathieu Chapdelaine, conseiller du district 5 – Du Vieux-Otterburn

Participation à la formation les 31 janvier et 17 février 2022.

Madame Natacha Thibault, conseillère du district 6 - Des Grandes-Terres

Participation à la formation les 31 janvier et 17 février 2022.

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Cette formation doit notamment viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci.